



COMPTE-RENDU

Rencontres rivière du 11/12/2023 à 19h - Salle du Conseil

Commune de Oriolles – fin de séance à 20h30

Objet :

Présentation du diagnostic - état des lieux phase 1 – étude PPG 2025

Nombre de personnes présentes extérieures au Syndicat : 5 personnes

Réflexions et sujets des échanges :

- **Gouvernance du Syndicat :** Le Syndicat rappelle la nouvelle gouvernance. Elle intégrait il y a quelques années, les communes et communautés de communes au sein du Comité Syndical. Dorénavant, seules les Communautés de Communes sont représentées. Importance, choix et souhait du Syndicat de garder le lien avec les communes : c'est pour cela également que le Syndicat communique également aux communes l'avancée de l'étude bien que les représentants communaux ne puissent plus siéger lors des Comités de Pilotage. Le lien sera néanmoins gardé avec les communes et élus locaux, qui sont de précieux relais, appuis pour l'animation future de la programmation.
- **Nouvelle feuille de route politique :** il est reconnu en séance que le Syndicat aujourd'hui présente un programme de préservation des milieux et une gestion de la rivière rassurante au regard de ce qui a été réalisé par le passé (objectifs d'actions différents, et regrets des interventions qui ont été réalisées impactant fortement les rivières). Il a été indiqué en séance également que le Syndicat s'efforcera de communiquer et de travailler en toute transparence sur ces actions (programmation), auprès des communes et des propriétaires riverains (réunions de riverains sur la/les tranche(s) de travaux et actions souhaitées, médiation, dialogue. Cette précaution est indispensable pour permettre l'acceptation locale des nouvelles pratiques, philosophie de gestion à venir (gestion plus environnementale).



- **Gestion des embâcles** : La gestion des embâcles n'est aujourd'hui plus systématique : il relève du devoir du propriétaire riverain d'entretenir la partie du cours lui appartenant. Le Syndicat interviendra prioritairement dans un objectif de protection des biens et des personnes (enlèvements d'arbres ou amas de végétaux entravant la libre circulation des eaux et pouvant amplifier un phénomène d'inondation, ou phénomène d'érosion autour d'infrastructures publiques). Néanmoins, pour des embâcles qui ne présenteraient aucun risque de sécurité publique (pleine zone inondable, forêt alluviale), le Syndicat, en concertation avec les propriétaires privées, pourra proposer de laisser l'embâcle (intérêt écologique majeur). Une veille sera néanmoins observée vis-à-vis des possibles dévalaisons de branches plus modestes, mais l'enjeu écologique et patrimoniale de non-intervention sera privilégié afin de ne pas impacter les milieux naturels.

Non-intervention pour préserver les milieux : Les axes d'actions et d'intervention du Syndicat peuvent également tendre vers une non-intervention sur des secteurs où l'enjeu patrimonial est fort : analyse des pertes et gains (plus de mal que de bien ?). Laisser faire la nature / les milieux est également une possibilité.

Souhait / Possibilité de gestion via du débardage à cheval. Voir comment pourrait être intégrer cette possibilité dans le PPG à venir : philosophie du Syndicat de ne pas porter atteinte aux milieux rivulaires. Piste à « creuser » pour la phase 3 (définition des actions).

- **Cours d'eau modifiés par le passé** : actions individuelles, actions publiques visant à l'assainissement des terres : drains, élargissements des lits mineurs des cours d'eau : à l'époque philosophie de gestion appuyée par les politiques publiques. Aujourd'hui, la démarche est différente et il est acté de permettre aux cours d'eau de retrouver leurs calibres et leurs morphologies originelles. Les actions sont plus orientées vers la restauration environnementale.

- **Gestion des espèces exotiques envahissantes** : pas de présence abondante de Jussie sur les cours d'eau : quelques stations ont été localisées mais rien d'alarmant pour l'instant. La question du bambou est, elle, plus problématique en bord de berge.

- **Gestion des étangs au fil de l'eau** :

Les étangs au fil de l'eau ont fait l'objet d'une analyse particulière et feront l'objet d'un groupe de travail spécifique dans le cadre de l'animation future du PPG.

Témoignage en séance : les étangs peuvent avoir un impact notamment sur la température de l'eau. Les eaux de surface des étangs en fil de l'eau sont chaudes. En surverse, cette eau provoque un réchauffement des milieux aquatiques en aval (pour ceux n'étant pas équipés de moine captant les eaux de fond (ouvrage réglementaire imposé aux étangs). Le Syndicat indique qu'il est envisagé de pouvoir travailler avec les propriétaires d'étangs afin de pouvoir imaginer des changements alternatifs pour limiter et diminuer ce phénomène de réchauffement. Solutions/aménagements alternatifs au regard des enjeux (retenues règlementées, réserves agricoles, du risque



incendie SDIS). Dans la même philosophie que les Moulins, il sera proposé des améliorations annexes à l'existant, suivant le foncier, l'usage du plan d'eau (hors aménagement obligatoire réglementaire à la charge du propriétaire) sur volontariat. Rien d'imposer.

- **Moulins** : Position du Syndicat : pas de compétence dans les moulins (quelles soient financières ou techniques) / actions restreintes au regard de la Loi (rubrique 3.3.5.0 Code de l'Environnement) mais aide à la recherche de solutions, de transmission d'information, de mise en relation avec les partenaires les plus pertinents et spécialisés en la matière (associations des Moulins, entreprises dans l'hydraulique et réparation) et lien avec les services de l'Etat. L'entretien et la gestion quotidienne des moulins relèvent de devoir des propriétaires privés. Ambition de pouvoir accompagner les propriétaires pour que tous les moulins puissent être manœuvrables. 1er objectif avant de proposer des projets restauration potentiels, sur volontariat de la continuité écologique (créations d'aménagements complémentaires aux structures historiques existantes). Le Syndicat est notamment en lien avec les associations régionales et départementales des Moulins, propriétaires privés qui suivent les différentes réunions et points d'étape de l'étude du Syndicat.

Il pourrait être intéressant de pouvoir redonner du lien entre propriétaires (pour ceux volontaires), imaginer des temps d'échanges et d'expériences, de formation sur la gestion d'un moulin et que les connaisseurs puissent former les nouveaux propriétaires d'usines. Cela permettrait de lier les enjeux patrimoine historique et équilibre de la rivière. Certains moulins sont toujours en activité et sont très bien gérés (partage d'expérience possible). Certains ouvrages, vannages ne sont plus manœuvrables (cas par cas) : importance d'un accompagnement technique et relais pour que les propriétaires puissent trouver une aide personnalisée auprès d'entreprises spécialisées dans ces types de réparation (qui parfois sont du ressort de ferronnerie d'art).

- **Etat des peuplements piscicoles et évolution des cortèges**
Questionnement sur l'état des populations piscicoles aujourd'hui : pas d'alerte particulière en ce sens. Les Fédérations de pêche interdépartementales réalisent des suivis. Présence de Mulettes des rivières, présence de Chabot en tête de bassin versant qui sont des données très intéressantes et qui témoignent d'une bonne qualité des eaux. Témoignage en séance de la présence de truitelle (ne provenant pas de lâchés) : possibilité de reproduction naturelle supposée, bien qu'il y ait de faibles ressources alimentaires pour ces espèces.
- **Captages eau potable et impact sur les cours d'eau : quantitatif**
Questionnement en séance sur l'impact de l'existence de captage eau potable sur la quantité d'eau disponible pour le milieu naturel : l'étude fait part du nombre de captages (créations) au fil des années et de l'augmentation des m3 pompés sur le bassin versant. Pas d'influence notable des pompages qui sont relativement profonds.

